

NOTE DE PRÉSENTATION

Établie au titre de l'article L. 123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement

Objet : Demande de dérogation pour la destruction d'aire de repos d'une espèce animale protégée (Castor d'Europe)

Pièce associée : dossier de demande de dérogation + avis CSRPN

Contexte :

Demande déposée par le Syndicat Mixte des Bassins versants de la Bionne et du Cens (SIBCCA), sur la commune de Saint Jean de Braye et Combleux.

Compte tenu du statut de protection du Castor, un tel projet doit faire l'objet d'une demande de dérogation en vertu de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Objectif :

La demande de dérogation consiste à la destruction d'aire de repos d'une espèce animale protégée (Castor d'Europe), déposée par le SIBCCA, sur les communes de Saint Jean de Braye et Combleux , dans le cadre de la restauration du lit de la Bionne.

Modalités de consultation :

En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, le dossier de demande de dérogation est mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret.

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-consult@loiret.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

*Direction départementale des territoires
Service Eau, Environnement et Forêt
Préfecture du Loiret, 181 Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX*

Début de la consultation : 22 février 2021

Fin de la consultation : 8 mars 2021 inclus